



# CHARTRE ETHIQUE DE LA CHAIRE PARTENARIALE "DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET TERRITOIRES"

*A l'heure des crises et de la ré-interrogation de notre modèle de développement, la collaboration entre toutes les communautés d'acteurs de la société (organisations publiques et privées, citoyens, ...) constitue un enjeu majeur pour réussir à inventer, ensemble, un "nouveau monde". Dans ce contexte, il est primordial de mettre en place des espaces permettant de décroisonner les visions et les logiques d'acteurs, oser aborder collectivement la complexité, mieux comprendre les problématiques de notre temps, expérimenter de nouvelles façons de penser et d'agir, construire les cadres d'une mobilisation partagée.*

---

## La Chaire "développement *humain* durable et territoires" a pour but de :

- promouvoir une **approche du développement durable<sup>1</sup> résolument tournée sur la question humaine**, c'est-à-dire visant une ré-interrogation de nos représentations du monde et des autres, une transformation de nos activités, l'invention et l'apprentissage de nouveaux comportements individuels et collectifs,
- favoriser **l'innovation, la collaboration et l'accompagnement des acteurs économique au sens large, et plus globalement de la société locale**, dans la définition et l'expérimentation des mutations organisationnelles, démocratiques, économiques, techniques..., encore souvent à imaginer pour répondre aux enjeux d'un développement *humain* durable,
- **conduire des recherches-actions dans un esprit collaboratif**, c'est-à-dire en optant pour le décroisonnement et l'enrichissement mutuel (entre les disciplines, les acteurs, les générations...)
- **mobiliser les générations émergentes**, pour la prise en compte des exigences (valeurs) du développement durable dans leurs choix personnels dès aujourd'hui, et dans les décisions professionnelles qu'elles auront à prendre demain.

---

<sup>1</sup> Développement qui privilégie « l'harmonie entre les humains et l'harmonie entre les humains et la nature » (définition de la Commission mondiale du développement durable en 1988)

**Dans ce contexte, les partenaires de la Chaire s'engagent à :**

- **s'associer**, par la réflexion, et autant que faire se peut par l'action, à **l'invention concertée d'un nouveau rapport à l'économie et à la consommation**, ainsi qu'à **la construction d'une nouvelle vision de la mondialisation** fondée sur la responsabilité territoriale et la solidarité entre les territoires,
- **adhérer au principe d'une démarche fondée sur l'intelligence collective** des différentes parties prenantes, pour **contribuer** à la **définition des problématiques** et au **partage des expérimentations**,
- **favoriser l'implication des étudiants** dans les échanges et les projets qui seront conduits au sein de la Chaire,
- **contribuer à mobiliser des ressources** (temps, matière grise, réseaux, financements, logistique, ...) pour soutenir la coproduction des travaux de la Chaire, et ce **dans la durée**,
- **s'associer à la capitalisation et à la mutualisation des résultats** des recherches-actions ou autres projets dans lesquels ils seront impliqués, et **concourir**, dans l'esprit des logiciels libres, à **une large diffusion des enseignements des travaux**,
- **communiquer de manière transparente et éthique** sur leur implication dans la Chaire,
- **reconnaître le principe de cooptation des partenaires**, exercé par les membres du Comité de pilotage de la Chaire.

Fait à Nantes, le 12 septembre 2011